



POLITIQUES



POLITIQUE LINGUISTIQUE

Dans le cadre du PEI



CONTEXTE D'APPRENTISSAGE DES LANGUES EN TUNISIE

La Tunisie est reconnue pour faire partie d'un cercle culturel restreint de pays prônant le plurilinguisme de ses habitants. En effet, la quasi totalité des Tunisiens parle au moins deux à trois langues. Aussi, tous les Tunisiens parlent la " darja " qui est le dialecte Tunisien dérivé de la langue Arabe. Cependant, ce dialecte comporte plusieurs mots inspirés de langues étrangères, essentiellement le Français, mais également l'Italien, l'Espagnol et l'Anglais.

À partir de l'âge de 6 ans, un enfant Tunisien scolarisé commence l'apprentissage des langues ; l'Arabe, dès la première année, et le Français, à partir de la troisième. Aussi bien pour les élèves inscrits dans les écoles publiques que dans les établissements privés, l'apprentissage de trois langues est obligatoire dès le cycle primaire. Néanmoins, la différence réside dans le fait que les élèves dont les parents ont opté en leur faveur pour les écoles privées, l'apprentissage de l'Arabe littéraire, du Français et de l'Anglais, démarrent alors dès la première année de scolarité.

Outre ce qui a été exposé, la possibilité d'étudier d'autres langues étrangères telles que l'Italien, l'Allemand et même le Chinois est une opportunité qui s'offre aux élèves du second cycle dès l'enseignement secondaire.

POLITIQUE DES ÉCOLES " IDÉALES " POUR L'APPRENTISSAGE DES LANGUES

Un des points forts de notre établissement réside dans l'apprentissage, la pratique et l'acquisition des langues. D'ailleurs, tous les efforts sont déployés pour qu'un apprenant « Idéaliste » maîtrise à la perfection les trois langues enseignées depuis le cycle primaire. Par conséquent, la même stratégie implémentée au PP est déjà mise en place pour le PEI.

Tous les intervenants, enseignants et comité pédagogique, œuvrent pour atteindre cet objectif. A cet effet, nous avons signé plusieurs partenariats, avec l'Institut Français, le British Council et Educaro, pour que nos apprenants puissent avoir des opportunités de passer des examens de renommée internationale dans le but d'obtenir des certifications qui ne font que confirmer la qualité de notre enseignement.

SOUTIEN DE LA LANGUE MATERNELLE

Notre politique linguistique confère une très grande importance à la langue maternelle depuis le programme PP (Programme primaire). En effet, dans le cadre du PEI (Programme d'enseignement intermédiaire), l'école alloue 125 heures de cours d'arabe par an pour les 1^{ères}, les 2^e, les 3^e et les 4^e années, et 100 heures par an pour les 5^e années du PEI.

Afin de consolider la position de la langue maternelle au sein de l'école, plusieurs autres matières, appartenant aux groupes de matières « Individus et société » et « Sciences », sont aussi enseignées en langue Arabe ; tel est le cas de l'éducation civique, l'éducation religieuse, l'histoire, la géographie, la technologie et même les sciences de la vie et de la terre. De plus, certains projets interdisciplinaires et des projets de recherche sont aussi demandés en langue Arabe.

D'ailleurs, les curriculums des matières susmentionnées, proposés par le ministère d'éducation nationale, respectent bien la langue, la culture et l'originalité du pays où sont situés nos établissements.

A ce propos, notre médiathèque offre aux apprenants un nombre assez important de tablettes, de PC et une connexion internet permettant l'accès facile aux ressources numériques en langue Arabe. A cela s'ajoute une très large variété de livres et de ressources littéraires et scientifiques en langue Arabe également, dans les bibliothèques du collège et du lycée.

SOUTIEN AUX ÉLÈVES QUI NE MAÎTRISENT PAS LA LANGUE D'ENSEIGNEMENT

Pour une meilleure intégration des élèves qui ne maîtrisent pas la langue d'apprentissage, des cours de préparation linguistique (Arabe, Français et Anglais) sont organisés et donnés avant le début de l'année scolaire pour qu'ils puissent avoir accès à la compréhension du programme pendant le déroulement de l'apprentissage. A cela s'ajoutent des cours de consolidation de langues qui sont aussi proposés aux apprenants pendant l'année scolaire pour les aider à surmonter leurs difficultés linguistiques.

ÉVALUATION DE LA COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE

Étant un critère d'évaluation dans le P E I, la communication, quelle qu'elle soit orale ou écrite, est évaluée dans le cadre de l'évaluation sommative. C'est pourquoi les enseignants doivent tenir compte du stade de développement des élèves quant à l'acquisition, la maîtrise et la manipulation des langues enseignées.

Pour ce qui est du groupe de matières " Acquisition de la langue ", notre politique vise à ce que tous nos apprenants atteignent au moins le « niveau compétent » à la fin de la 3^{ème} année du PEI et le « niveau expérimenté » aussi bien pour la langue Arabe, Française qu'Anglaise et ceci à la 5^{ème} année du PEI.

L'apprenant atteignant le « niveau compétent » ; Pour atteindre les objectifs globaux des cours d'acquisition de langues, l'apprenant doit être capables de :

- Identifier et analyser les conventions, les liens et les informations explicites et implicites dans des textes authentiques simples et complexes, à l'oral qu'à l'écrit selon les objectifs spécifiques A et B des cours d'acquisition de langues.

- Utiliser un vocabulaire très varié, des structures grammaticales correctes très variées, une prononciation et une intonation claire qui facilitent la compréhension, d'organiser les informations de manière efficace et cohérente à l'aide d'une présentation appropriée en utilisant un large éventail de connecteurs logiques simples et complexes et de communiquer toutes les informations requises de manière claire et efficace, à l'oral qu'à l'écrit selon les objectifs spécifiques C et D des cours d'acquisition de langues.

L'apprenant atteignant le « niveau expérimenté » ; Pour atteindre les objectifs globaux des cours d'acquisition de langues, l'apprenant doit être capables de :

- Identifier et analyser les conventions, les liens et les informations explicites et implicites dans des textes authentiques complexes à l'oral qu'à l'écrit selon les objectifs spécifiques A et B des cours d'acquisition de langues.

- Utiliser un vocabulaire très varié, des structures grammaticales correctes très variées, une prononciation et une intonation claire qui facilitent la compréhension, d'organiser les informations de manière efficace et cohérente à l'aide d'une présentation appropriée en utilisant un large éventail de connecteurs logiques complexes et de communiquer toutes les informations requises de manière claire et efficace, selon les objectifs spécifiques C et D des cours d'acquisition de langues.

Le volume horaire annuel alloué pour chaque matière est comme suit :

- Langue Arabe : 50 heures.
- Langue Française : 50 heures.
- Langue Anglaise : 50 heures.

Et ce pour les cinq ans du PEI.

ÉVALUATION DE LA COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE

Pour ce qui est du groupe de matières " langue et littérature ", les apprenants doivent développer les compétences appropriées à ce cours aussi bien pour la langue Arabe que pour la langue Française. Le choix de ces deux langues pour le groupe « langue et littérature » laisse à l'apprenant la chance d'exceller dans l'une des deux disciplines.

Ces compétences sont l'analyse, l'organisation, la production de textes et l'utilisation et la manipulation de la langue.

a - Pour le premier cycle du PEI :

- Langue Arabe : 75 heures.
- Langue Française : 75 heures.
- Langue Anglaise : 50 heures.

b - Pour le second cycle du PEI :

- Langue Arabe : 50 heures.
- Langue Française : 50 heures.
- Langue Anglaise : 50 heures.

Langue de communication

Vu que nous comptons certains étrangers ainsi que de nombreux binationaux parmi nos apprenants, toute communication écrite entre enseignants, élèves, administration et parents se fait en Français.

En effet, celui-ci a toujours été considéré comme deuxième langue après l'Arabe ; c'est-à-dire une langue seconde à statut privilégié qui fait son entrée dans le cursus PP, dans les écoles « Idéales », en tant que langue obligatoire, et elle le demeure aussi bien au collège qu'au lycée, jusqu'au baccalauréat, avec un volume horaire assez conséquent, comme langue véhiculaire pour les matières scientifiques, techniques et économiques.

Toutefois, l'enseignement, l'utilisation et la communication en Anglais au sein des écoles « Idéales » s'inscrivent dans une perspective de plurilinguisme utilitaire anhistorique.

En fait, dans un monde de plus en plus globalisé et numérisé, l'apprentissage de l'Anglais apparaît comme un acquis essentiel qui permettra d'ouvrir de nouvelles perspectives à nos apprenants. C'est pour cette raison que l'enseignement de la langue de Shakespeare à l'école, dès le plus jeune âge, ne peut que les aider à dépasser les frontières afin de s'ouvrir sur d'autres cultures, tisser un lien social avec d'autres civilisations, les outiller pour intégrer les meilleures universités internationales et ultérieurement les préparer à une carrière professionnelle réussie.

ÉVALUATION DE LA COMMUNICATION ORALE ET ÉCRITE

Outre cet objectif essentiel, l'enseignement de l'Anglais vise à la fois la langue, en elle-même, mais aussi ce qu'on appelle les « Life Skills », autrement dit les « compétences de la vie » qui permettront aux apprenants « idéalistes » de développer la pensée critique, la notion de débat, la prise d'initiative et l'autonomie. C'est dans cette logique-là que les plus grandes universités du monde recrutent les futurs Leaders de demain.

Cependant, lors du déroulement des cours d'apprentissage au sein de nos établissements, les enseignants de langues communiqueront uniquement avec la langue enseignée : Arabe, Français ou Anglais.

C'est dans cette philosophie à la fois pédagogique et pragmatique que la politique linguistique des écoles « Idéales » a décidé ce qui suit :

- Langue de travail : la langue Française sera la langue utilisée par notre établissement pour communiquer avec ses interlocuteurs.
- Langues d'accès : Aussi bien l'Arabe que le Français et l'Anglais sont considérées comme langues stratégiques.
- Langue de travail interne : Outre l'Arabe, qui constitue la langue de communication auprès des compétentes et des autorités décisionnelles, le Français est la langue de travail interne de notre établissement et c'est aussi la langue utilisée par le comité pédagogique, la direction et le personnel.

Langue du projet personnel, de mémoire et autres travaux soumis à l'évaluation: Dans le cadre de notre politique linguistique et nos choix stratégiques, l'apprenant aura le choix entre le Français et l'Anglais.

CONCLUSION

Cette politique sera révisée chaque année afin de s'assurer qu'elle réponde parfaitement aux besoins de nos apprenants et aux exigences de notre Comité Pédagogique.

